



## **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-270**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 25-270 fixant les modalités de prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiment et lieu.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 18 septembre 2025.

Julie Lemelin, directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 18 septembre 2025 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 septembre 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière

---